SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 702 remplaçant le règlement no 653 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 23 FÉVRIER MARS 2022

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière

SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Liane Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat, en affichant, une copie de celui-ci le 23 février 2022, au bureau et sur le site web de la municipalité conformément au Règlement no 694 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat
Ce 23 FÉVRIER 2022

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière